

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'ESCASSEFORT, Lot-et-Garonne

- L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRAISSINEDE Christian, Maire.
- **Nombre de membres en Exercice : 12**
- **Présents : 11**
- **Excusés : 1**
- **Pouvoirs : 0**
- **Date de la Convocation : 28-12-2018**
- 
- **Etaient présents** : FRAISSINEDE Christian – LORIGGIOLA Edith – CAPDEVILA Jean-Jacques – BEAUSOLEIL Didier – DALCHE Marie-Edith – Shirley – DOMENGIE Elisabeth – GAUBE TEALDI Véronique – GRALL Josiane – LALANDE Claude – MAJEAU Marie-Hélène – MAJESTE Martine
- 
- **Etaient excusés** : BORDES David
- 
- Mme Elisabeth DOMENGIE, Mme Josiane GRALL et Mme Marie-Hélène MAJEAU ont été élues secrétaire de séance

**OBJET** : Mission de recherche de financements publics proposée par le cabinet *NIVIERE Subventions et consulting* pour les travaux du clocher de l'église - **DELIBERATION N°04/19**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont à prévoir sur le clocher de l'église.

Monsieur Claude LALANDE, conseiller municipal, présente le cabinet *NIVIERE Subventions et consulting* aux membres du Conseil Municipal. Ce cabinet s'engage à établir une stratégie sur la base des besoins et renseignements fournis par le client, à rechercher des financements au niveau local et européen et à monter les dossiers de financements.

La commune devra verser d'une part, une part fixe de 1 500 € HT correspondant aux frais de gestion et d'autre part, une part variable qui sera calculée sur le montant obtenu tel que mentionné sur la convention jointe à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** de mandater le cabinet *NIVIERE Subventions et consulting* pour rechercher des financements pour les travaux de l'église.

**APPROUVE** le montant de 1 500 € HT pour les frais de gestion et la part variable qui sera calculée sur le montant obtenu tel que mentionné sur la convention.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Le Maire, Christian FRAISSINEDE

